



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0679**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fondation pour la médiation industrielle - Versement d'une contribution financière de la Métropole de Lyon en tant que membre fondateur au titre de l'année 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

**Commission permanente du 5 juillet 2021****Décision n° CP-2021-0679**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Fondation pour la médiation industrielle - Versement d'une contribution financière de la Métropole de Lyon en tant que membre fondateur au titre de l'année 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Le territoire métropolitain fait face à de nombreux enjeux environnementaux, sociaux et dorénavant sanitaires, renforçant la complexité des mutations nécessaires pour l'industrie qui est une force constitutive du territoire et doit être un moteur de son développement soutenable. A ces enjeux viennent s'ajouter les défis du redéploiement productif soutenable et des relocalisations pour "mieux produire ici tout en y habitant mieux".

Cette transformation de l'industrie, vecteur important de transformation du territoire métropolitain, ne peut se faire sans les hommes et les femmes qui y travaillent et sans lien avec les habitants et le territoire. Pourtant, force est de constater que les liens sont parfois trop distendus entre les industries, leurs territoires et les habitants, créant des frustrations et incompréhensions, et des freins importants à l'attractivité des métiers industriels et à l'emploi local.

La médiation industrielle a pour objet de recréer ces liens entre les industries, les habitants et leurs territoires en faisant redécouvrir l'industrie. À la croisée de la médiation territoriale, scientifique, numérique et culturelle, la médiation industrielle ambitionne le développement d'une culture industrielle commune, la valorisation des métiers industriels et l'adaptation des compétences en particulier pour accompagner la transformation des industries face aux défis sanitaires, environnementaux et sociaux.

Les publics cibles de la médiation industrielle sont la jeunesse et les scolaires (en particulier les collégiens de 3<sup>ème</sup> et leurs enseignants), les demandeurs d'emploi ou personnes en insertion (personnes et accompagnateurs) et les habitants (parents, voisins, concitoyens).

Afin d'appuyer les stratégies industrielles territoriales des 2 collectivités, le programme "Lyon Saint-Etienne, L'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants" a été labellisé depuis septembre 2019 et est cofinancé par l'État suite à sa sélection lors de l'appel à projets du PIA 3 (projet d'investissement à venir) "Territoire d'innovation de grande ambition" (TIGA) devenu par la suite "Territoire d'innovation". Ce programme TIGA comporte 18 actions : 7 actions en subventions, 6 actions nécessitant des interventions en fonds propres et portant la création d'opérateurs et 5 actions valorisées par des partenaires sans demande de cofinancement.

Les 7 actions subventionnées le sont à hauteur de 50 % par le PIA/TIGA soit 6 100 000 € pour un montant global de 13 300 000 €. Par délibération du Conseil n° 2020-4177 du 29 janvier 2020, il a été approuvé la contractualisation du programme par une convention de subvention entre la Métropole (qui coordonne le programme) et la Banque des territoires (opérateur de l'État pour ce programme). Un accord de consortium a également été signé entre la Métropole et ses partenaires dont Saint-Etienne Métropole.

La Fondation pour la médiation industrielle fait partie des actions subventionnées par le PIA/TIGA et sera cofinancée à 50 % pour un montant de 963 468 €, les cofinancements restant étant apportés par la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Lyon-France. Ainsi, le budget total de 1 926 235 € permettra de soutenir le lancement et la mise en œuvre

opérationnelle (logistique, méthodologique et financière) de la Fondation pendant 3 ans. Cela permettra en particulier de fédérer les acteurs du territoire autour de la redécouverte de l'industrie et de soutenir et amplifier des actions de médiation industrielle.

Par la délibération précitée du 29 janvier 2020, le Conseil métropolitain a également approuvé la participation de la Métropole en tant que membre fondateur de la Fondation.

## **II - Objet de la Fondation, enjeux et gouvernance**

Cinq membres fondateurs sont à l'initiative de la Fondation : la Métropole, Saint-Etienne Métropole, l'Université de Lyon, l'UIMM Lyon-France, et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. La Fondation pour la médiation industrielle est créée sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), dite "Fondation abritante".

L'objet de la Fondation est de fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative en capacité de piloter et de déployer des actions de médiation industrielle à l'échelle territoriale autour de 2 objectifs stratégiques : renforcer l'attractivité des métiers industriels et la formation et retisser le lien entre industrie, territoire et habitants.

Trois enjeux ont été identifiés pour la Fondation :

- la coordination et l'animation à l'échelle d'un territoire des acteurs de la médiation,
- le besoin de tisser des liens entre industrie et habitants,
- le besoin d'accompagner la valorisation des métiers industriels et l'évolution des compétences professionnelles.

La gouvernance de la Fondation est ainsi composée des 5 membres fondateurs et, à terme, de membres issus de collèges représentatifs de l'écosystème (non désignés à ce jour). Cette gouvernance collaborative permet de coordonner les opérations à l'échelle du territoire et définir des feuilles de routes pluriannuelles. Concrètement, la Fondation sera administrée par un comité stratégique (COSTRA) composé de 16 membres maximum répartis en 5 collèges : fondateurs, partenaires économiques, territoires, compétences et entreprises.

Le Conseil, par délibération n° 2020-0106 du 27 juillet 2020, a désigné M. le Vice-Président Pierre Athanaze pour représenter la Métropole au sein du COSTRA de la Fondation.

Le 5 janvier 2021, le COSTRA a élu Marc Chassaubène Président de la Fondation, qui est également Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge de la culture, du design et du numérique, adjoint au Maire de Saint-Etienne et Président de la Cité du Design.

## **III - Compte-rendu des actions réalisées en 2020 - début 2021**

La période 2020-1<sup>er</sup> trimestre 2021 a été mise à profit pour mettre en place le fonctionnement de la Fondation, ses organes de gouvernance, définir ses besoins fonctionnels (matériels, bureaux etc.) et lancer la procédure de recrutement du Délégué général, de manière ouverte et transparente, tout en consolidant la vision du COSTRA et du Président pour élaborer un plan d'actions sur le court et moyen terme.

La Fondation a, depuis le 3 mai 2021, recruté sa Déléguée générale dont le rôle est de proposer un projet opérationnel pour la Fondation, d'animer sa gouvernance, préparer la stratégie et la levée de fonds. L'équipe sera renforcée en 2021 par un coordinateur de programme.

Les bureaux de la Fondation seront situés, dès septembre 2021, sur le site USIN à Vénissieux au cœur d'un site industriel inséré dans le tissu urbain métropolitain.

## **IV - Ambitions, plan d'actions 2021 et budget prévisionnel**

L'ambition de la Fondation est d'être un accélérateur de projets pour faire redécouvrir l'industrie. La mise en place du plan d'actions permettra de créer un écosystème actif et une offre de services pour soutenir les actions de médiation industrielle sur les territoires de Lyon-Saint Etienne.

Financée à hauteur de 963 000 € par le PIA sur 3 ans (financement d'État à 50 %) dans le cadre du programme TIGA, les fondateurs se sont engagés à apporter les financements suivants sur 3 ans :

- la Métropole : 573 000 €,
- la Métropole de Saint-Etienne : 290 000 €,
- l'UIMM : 100 000 €.

En parallèle, des levées de fonds privés, grâce à une politique de mécénat pilotée par l'équipe de la Fondation, seront opérées et devront permettre d'amplifier les actions et de continuer la mission de la Fondation au-delà des 3 premières années.

### 1° - Plan d'actions 2021

La mise en œuvre du plan d'actions 2021 se décline en 3 volets :

- animer le territoire : inventorier les actions et les acteurs de médiation industrielle du territoire Lyon-Saint-Etienne engagés autour des 3 publics cibles (grand public, collèges et emploi/insertion) et définir l'offre de services de la Fondation pour compléter et amplifier les actions menées jusqu'ici,
- révéler la transformation de l'industrie : travailler sur le nom de la Fondation, poser les éléments de langage pour engager la diffusion de la communication et lancer officiellement la Fondation pour qu'elle soit connue du plus grand nombre,
- éclairer les choix d'orientation et rendre plus visibles les filières et carrières dans l'industrie (stage de 3<sup>ème</sup>) : répertorier les acteurs engagés ou à engager à cette fin, croiser les dynamiques engagées auprès des collégiens et développer de nouvelles actions et pérenniser les existantes.

L'année 2021 est donc l'année pour lancer la Fondation, donner corps à ses ambitions et travailler sur le contenu de son offre tout en animant et en coordonnant des initiatives, des projets et des groupements d'acteurs. Les attentes du territoire sont fortes à cet égard et les moyens alloués à la Fondation devraient permettre d'y répondre concrètement.

### 2° - Budget prévisionnel de la Fondation pour 2021 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coordination de la Fondation	150 338	PIA/TIGA	289 000
déploiement d'actions sur la médiation industrielle	467 662	Métropole	170 000
		Saint-Etienne Métropole	89 000
		UIMM	30 000
<b>Total TTC</b>	<b>578 000</b>	<b>Total TTC</b>	<b>578 000</b>

Un premier acompte de 30 % du PIA a été versé en juin 2020 à la FPUL en tant que Fondation abritante soit 289 000 €.

Au titre de l'année 2021, les partenaires apporteront les financements suivants : 170 000 € pour la Métropole, 89 000 € pour Saint-Etienne Métropole et 30 000 € pour l'UIMM. Ainsi, un budget de 578 000 € permettra de soutenir la coordination de la Fondation et de lancer la mise en œuvre opérationnelle des projets de la Fondation et de massifier les actions sur le territoire.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une contribution d'un montant de 170 000 € au profit de la Fondation pour la médiation industrielle sous l'égide de la Fondation abritante FPUL ;

Vu ledit dossier,

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DECIDE

**1° - Approuve** le versement, pour 2021, d'une contribution d'un montant de 170 000 € à la Fondation pour la médiation industrielle.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 170 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P01O5572.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.**